

Aide à la direction_Points à aborder en conseil d'école

Les réunions du conseil d'école ont lieu pendant les heures de service des enseignants hors de la présence des élèves. Il est prévu qu'elles occupent 6 heures (3 réunions de 2 heures) sur le crédit de 36 heures libérées dans l'année par les nouveaux horaires scolaires. En tant que président du conseil d'école, le directeur anime la réunion. Il se fait assister d'un secrétaire de séance.

Le procès-verbal (PV) du conseil d'école est dressé et signé par le président. Ce PV est rédigé à partir des notes du secrétaire de séance qui le contresigne. Un exemplaire doit être conservé dans un registre spécial à l'école, un exemplaire affiché dans un lieu accessible aux parents, un exemplaire envoyé à l'IEN et un au maire. Le PV est également envoyé par courriel à tous les membres présents lors du conseil.

Un procès-verbal est un document qui a valeur juridique s'il est dressé (rédigé) par un agent public. Ce n'est pas un simple compte-rendu. Il a toute son importance pour acter des décisions ou des demandes concernant les travaux, des points d'hygiène ou de sécurité, des financements éventuels provenant des divers partenaires de l'école. Il nécessite donc une attention particulière lors sa rédaction par le directeur ou le chargé d'école concerné.

Points à mettre à l'ordre du jour	Conseil d'école			Remarques
	n°1	n°2	N°3	
1 – Fonctionnement de l'école				
Présentation de l'école (structure, effectifs)	X			
Projection de la structure de l'école pour l'année n+1			X	
Élection des représentants des parents d'élèves	X			
Règlement intérieur (vote) et Charte de la Laïcité	X			
Protocole pHARe et protection de l'enfance	O	O		Une fois dans l'année
Charte numérique	O	O		Une fois dans l'année
Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire	X	X	X	
Organisation des rythmes scolaires	-	-	-	À renouveler tous les 3 ans
Demande de fusion des conseils d'école dans la cadre d'un RPI	-	-	-	Si nécessaire
Approbation du PV du précédent CE	X	X	X	
Consultation de la collectivité pour l'usage des locaux scolaires en dehors du temps scolaire	-	-	-	En fonction de l'actualité
Vote des modalités de scrutin pour les élections des représentants des parents d'élèves			X	
Validation de la liste de fournitures scolaires			X	
2 – Projets et vie de l'école				
Axes généraux du projet d'école	X			
Bilan intermédiaire du projet d'école			X	
Présentation de supports pédagogiques en lien avec le projet d'école	X	X	X	
Présentation des actions de préventions, en particuliers le plan de lutte contre le harcèlement	X	X	X	
Projets de classe en lien avec le projet d'école	X	X	X	
Projets inter-cycles ou inter-degrés		X	X	
Présentation des accueils périscolaires	O	O	O	Une fois dans l'année
3 – Parcours de l'élève				
Résultats aux évaluations nationales des élèves	O	O		Une fois dans l'année
Dispositifs d'aide (APC, pôle ressources, RASED, UPE2A...) et partenaires associés	X	X	X	
Modalités de l'inclusion des enfants en situation de handicap	X			
Dispositions et modalités d'enseignement des langues vivantes (en classe et EILE)	O	O	O	Une fois dans l'année
Actions de liaison GS/CP et/ou CM2/6 ^{ème}		O	O	En fonction de l'actualité
4 – Sécurité, travaux et équipements				
Sécurité : bilan RETEX (retour d'expériences des exercices réalisés), PPMS.	X	X	X	
Point sur les travaux, la maintenance, les achats mobiliers et immobiliers	X	X	X	
5 – Questions diverses				
Elles sont portées à la connaissance du conseil d'école en amont de la séance	O	O	O	À l'appréciation de la directrice ou du directeur